

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/005 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA SECURISATION DES RESEAUX ET L'AMELIORATION DES TRANSFERTS EN PLAINE ORIENTALE SUD

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

L'An deux mille huit et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. MARTINETTI Jean-Charles à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme COLONNA Christine
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 05/69 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau et le programme hydraulique 2006/2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

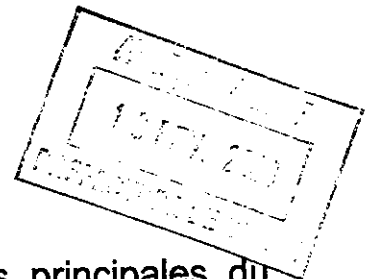
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet de sécurisation des réseaux et amélioration des transferts en Plaine Orientale Sud, tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé selon la répartition suivante :



- Etat / PEI 70 %, soit 525 000 €,
- Collectivité Territoriale de Corse 30 %, soit 225 000 €.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation nécessaires pour la réalisation des travaux.

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

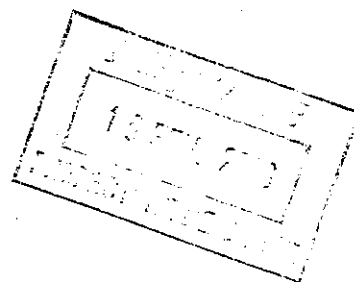
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 7 février 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

SECURISATION DES RESEAUX ET AMELIORATION DES TRANSFERTS EN PLAINE ORIENTALE SUD

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement hydraulique de la Plaine Orientale Sud relatif à la sécurisation et à l'amélioration des transferts d'eau brute entre les différents secteurs de la Plaine Orientale Sud par la fourniture et la pose de quelques 2,9 kilomètres de canalisations DN 250 à 500 mm et d'une vanne de sectorisation DN 700 mm sur les communes de Ghisonaccia et Giuncaggio.

Ce projet rentre dans le cadre du programme hydraulique défini par la convention d'application 2007/2013 du Programme Exceptionnel d'Investissements.

Il concerne la sécurisation et l'amélioration des transferts d'eau brute du secteur Plaine Orientale Sud.

Dans le domaine agricole, la plaine orientale regroupe la majorité des terres mécaniquement cultivables de la Corse et justifiant donc d'importants aménagements hydrauliques.

L'aménagement de la plaine orientale qui a débuté en 1959, a permis d'équiper une surface géographique d'environ 27 000 hectares pour une surface effectivement irriguée à la parcelle de 12 000 hectares.

Le réseau d'irrigation comprend trois systèmes hydrauliques distincts :

- Au Nord, le système Golo,
- Au Centre, le système de l'Alesani,
- Au Sud, le système du Fium'Orbo/Tavignano.

Isolés à l'origine, ces systèmes hydrauliques sont à présents partiellement ou totalement interconnectés.

L'ensemble des opérations relatives à ce rapport concerne le système Fium'Orbo/Tavignano.

I) LE CONTEXTE DE L'OPERATION

a) Le sous-système du Fium'Orbo

La prise en rivière du Fium'Orbo au lieu dit Trevadine à la côte 140 m NGF, dérive un débit de 1m³/s. Une canalisation en acier de DN 800 mm et de 8 kilomètres de long alimente gravitairement le périmètre de Ghisonaccia, le reliquat d'eau brute servant au remplissage des réserves basses d'Alzitone, de Teppe Rosse et de Bacciana.

La réserve basse d'Alzitone retient 5 millions de m³, celle de Teppe Rosse 4,4 millions de m³ et celle de Bacciana a une capacité utile de 2.4 millions de m³.

Ces retenues se situant au dessous du niveau de la majorité des terres cultivables, la desserte à l'irrigation sous pression exige la remise en pression de l'eau par des stations de pompage installées à l'aval des digues.

b) Le sous-système du Tavignano

Le périmètre dit du Tavignano est limitrophe de celui desservi par le système du Fium'Orbo.

Avec une superficie de 3 000 hectares, il se caractérise par une altitude moyenne assez élevée posant des problèmes au niveau de la mise en pression du réseau.

Il est alimenté à partir de la station de pompage de Casaperta sur le Tavignano, d'une capacité de 400 l/s et de 164 mètres de hauteur de refoulement.

Le réservoir de Cianfinosa situé sur le piémont d'Antisanti à la côte 160, retient 5 000 m³ d'eau fournis aux heures creuses par la station de Casaperta pour être restitués aux heures de pleine irrigation portant ainsi artificiellement le débit de pointe de 400 à 520 l/s.

II) PROBLEMATIQUES RELATIVES A L'OPERATION

a) La problématique Fium'Orbo

Le sous-système hydraulique Fium'Orbo issu de la réserve de Trevadine (voir descriptif précédent) est maillé à l'aval de la retenue d'Alzitone avec le réseau structurant permettant l'interconnexion entre ce sous-système et celui du Tavignano.

Le tronçon à l'amont immédiat du maillage (composé par environ 1 400 ml de canalisations en Fonte Ductile DN 350 mm) ne permet pas le transfert des quantités d'eau nécessaires à la satisfaction des besoins agricoles et reste le facteur limitant en termes d'interconnexion entre les deux sous-systèmes.

Il est donc devenu aujourd'hui impératif de remplacer ce tronçon vétuste et sous dimensionné qui limite fortement les capacités de transfert du réseau structurant en Plaine Orientale Sud.

Afin de compléter ce dispositif, il est également nécessaire de mettre en place à l'amont du tronçon à remplacer une vanne de sectorisation positionnée sur la canalisation en Acier DN 700 mm issue de la retenue de Trevadine.

b) La problématique Tavignano

La seconde partie de l'opération a comme la première un double intérêt : celui d'augmenter la capacité hydraulique des réseaux existants tout en sécurisant le dispositif par la mise en place d'un maillage proposant une solution alternative de distribution.

Elle concerne le sous-système Tavignano et plus particulièrement le secteur de la station de pompage de Casaperta.

Faisant face à la station, mais en rive droite du Tavignano, le secteur haut de Frassiccia (commune de Giuncaggio) est alimenté par une canalisation Acier DN 250 mm qui traverse le Tavignano sur environ 300 m (lit majeur et berges).

De plus en plus fréquemment, en fonction des crues du cours d'eau, cette canalisation cède et impose à l'exploitant une coupure de la distribution sur le secteur concerné pendant plusieurs jours, pénalisant par la même occasion les nombreux exploitants agricoles du secteur.

Le projet consiste donc à mettre en place à partir du réseau alimentant la partie basse du secteur un maillage en DN 250 mm qui permettrait d'alimenter le réseau haut, en cas de rupture de l'antenne issue de la station de pompage.

Inversement, si l'alimentation du réseau bas qui traverse elle aussi le Tavignano (mais dans un secteur naturellement plus protégé) venait à se rompre, l'alimentation pourrait alors se faire par le haut du réseau.

L'opération globale consiste donc à fournir et poser :

- 1 410 mètres de canalisations enterrées en Fonte Ductile DN 500 mm 16 bars avec équipements et ouvrages annexes sur la commune de Ghisonaccia au lieu-dit Alzitone (Haute-Corse, Secteur O.E.H.C Plaine Orientale Sud, mappe 8-5-n),
- 1 vanne de sectorisation de DN 700 mm PN 16 sur canalisation existante en acier avec génie civil en béton armé, équipements et ouvrages annexes (Haute-Corse, Secteur O.E.H.C Plaine Orientale Sud, mappe 8-5-n),
- 1 440 mètres de canalisations enterrées en Fonte Ductile DN 250 mm 16 bars avec équipements et ouvrages annexes. Ces travaux sont localisés sur la commune de Giuncaggio (Haute-Corse, Secteur O.E.H.C Plaine Orientale Sud, mappe 8-5-b), au lieu dit Frassiccia.

L'ensemble de l'opération est estimé à 750 000,00 € HT.

Le plan de financement envisagé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements est présenté ci-dessous.

Montant de l'opération : 750 000,00 € HT.

Montant éligible : 750 000,00 € HT.

Etat/P.E.I.	70 %	525 000,00 € HT
C.T.C	30 %	225 000,00 € HT
TOTAL	100 %	750 000,00 € HT

Un devis estimatif par grandes lignes est donné ci-dessous :

Désignation	Estimation HT
Fourniture et pose d'une canalisation en fonte ductile DN 500 mm, sur 1410 ml au lieu-dit «Alzitone» avec équipements et ouvrages annexes.	411 000,00 € HT
Fourniture et pose d'une vanne de sectorisation de DN 700 mm PN 16 sur canalisation existante en acier avec génie civil en béton armé, équipements et ouvrages annexes.	88 000,00 € HT
Fourniture et pose d'une canalisation en fonte ductile DN 250 mm, sur 1440 ml au lieu-dit «Frassiccia» avec équipements et ouvrages annexes.	208 000,00 € HT
Divers et imprévus, révision des prix.	43 000,00 € HT
MONTANT TOTAL HT	750 000,00 € HT

Les travaux ne nécessitent aucune procédure préalable.

Leur durée peut être estimée à 12 mois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DOCUMENTS

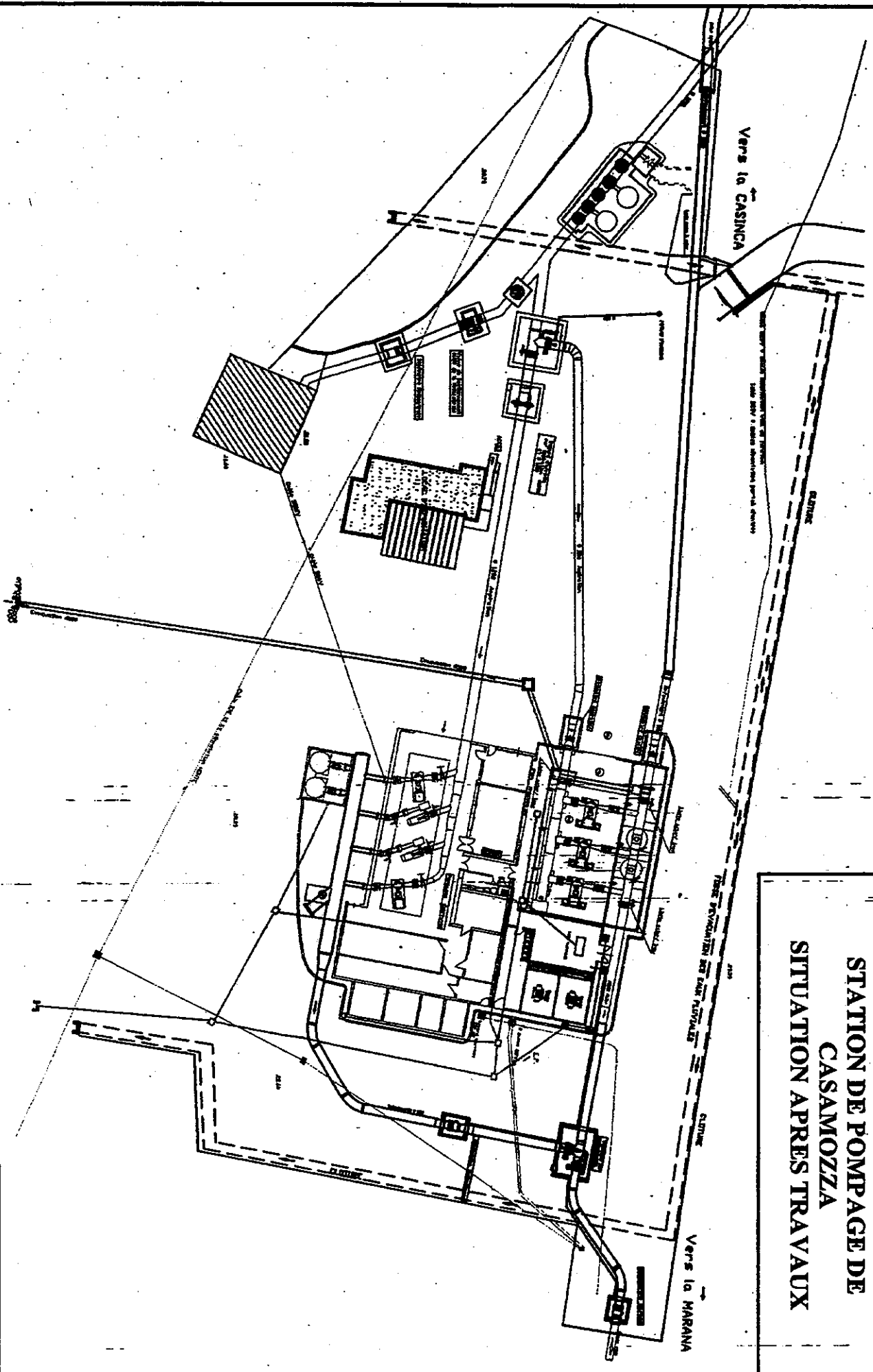
PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/15000



LUG-PS-JPA-11-07-002-1

**STATION DE POMPAGE DE
CASAMOZZA
SITUATION APRES TRAVAUX**



DF APRES TRAVAU X REFOULEMENT + VRD-1